



Groupe de travail 25/02

Les informaticiens douaniers : précurseurs de quel monde nouveau ?

Le groupe de travail du 4 décembre n'avait d'autre intérêt que de présenter aux syndicats un bilan quantitatif exhaustif sur les personnels informaticiens des douanes. Ces statistiques constituent des éléments de réflexion intéressants pour les débats qui ne manqueront pas de s'engager sur les points suivants :

- La rénovation de l'informatique douanière qui se traduit par le transfert au tout internet ;
- La nécessité d'un soutien renforcé aux utilisateurs ;
- Un cadre réglementaire ancien et peu adaptable sur le statut et le recrutement des informaticiens ;
- Une réflexion sur le besoin important (période 2002-2010) en recrutement de spécialistes en informatique ;
- Le recrutement de contractuels ;
- Une gestion prévisionnelle des emplois, des carrières et des compétences.

Informaticien ne doit pas rimer avec bohémien !

Le souci de l'administration est de maintenir des équipes opérationnelles sur des projets qui demanderont de plus en plus de compétence. En corollaire, un effort soutenu sur la formation des agents doit être assuré. A titre d'exemple, une formation à JAVA nécessite une période de 18 mois. L'administration recherche donc toutes les solutions pour fixer les agents sur la spécialisation informatique qu'ils auront acquise.

La CFDT a regretté que les écueils se dressant devant nous n'aient pas été appréhendés bien plus tôt. SUD et le SNCD nous ont rejoint dans cette analyse. Il y a quelques années, la CFDT dénonçait « seule » l'impasse dans lequel nous menait le projet migration ! Si la CFDT avait été écoutée nous aurions gagné du temps et de l'argent pour mieux affronter l'ère de l'internet.

La CFDT n'est pas opposée à ce qu'un contrat soit passé avec les informaticiens sur la durée de service dans la spécialité mais à la condition expresse que le marché soit connu de ceux-ci lors de leur recrutement.

Deux pas en avant, trois pas en arrière !

L'administration a avancé d'autres hypothèses (rééquilibrage de la charge de travail vers la DNSCE, délocalisation du CID, intégration des personnels informaticiens de la CP ou de la DGI qui le souhaiteraient) mais au moment même où elle faisait deux pas en avant, elle poursuivait en faisant trois pas en arrière en prétextant que ces mesures n'auraient pas d'effets immédiats et qu'il fallait donc s'orienter vers les solutions de fidélisation au poste et de recrutement de contractuels.

De même, alors que la CFDT demande qu'un emploi de catégorie A soit implanté dans chaque cellule TSI régionale afin de permettre aux agents de suivre une carrière dans l'informatique, l'administration repousse notre revendication, prétextant du carcan du pyramidage des emplois. Exit également la reconnaissance des nouvelles spécialisations par une réévaluation des primes.

Informaticiens ne doit pas rimer avec « informaticiens » !

Pour la CFDT, le progrès technique ne doit pas avilir ni l'individu ni le douanier. Il est totalement incohérent de penser que l'on demandera toujours plus aux agents dans le domaine de la formation et des compétences alors qu'on limitera leurs droits (mutation), n'améliorera pas leur carrière et freinera leurs rémunérations. Le monde nouveau qui se dessine pour les informaticiens ne doit pas se construire à l'économie, la CFDT tient à défendre la dignité de tous pour répondre aux enjeux à venir.

En questions diverses, la CFDT est intervenue sur le conflit du Havre (voir site CFDT rubrique quoi de neuf).

Paris, le 5 décembre 2002